

AMBROISIE : UNE ESPÈCE INVASIVE EN DÉVELOPPEMENT, PRÉSENTANT UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

1. QU'EST-CE QUE L'AMBROISIE ?

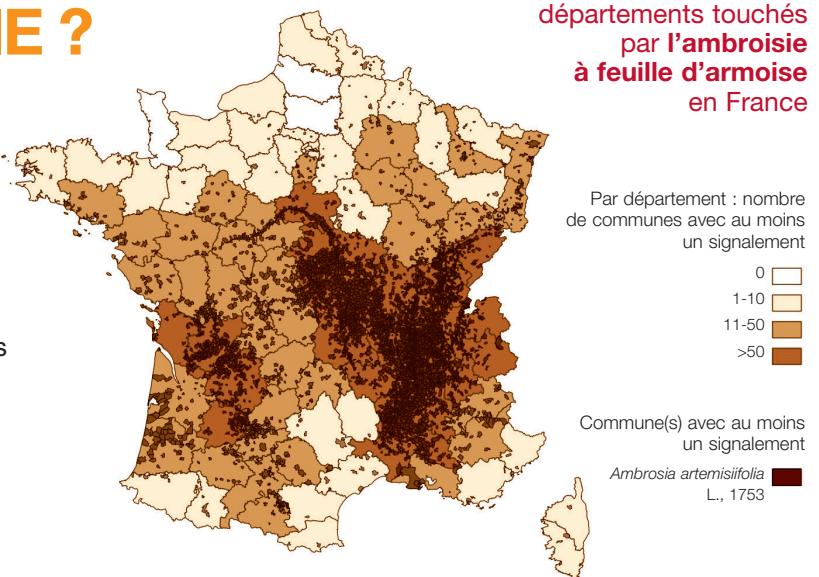
3 espèces en France : ambroisie à feuille d'armoise (la plus commune), ambroisie trifide et ambroisie à épis lisses

Plante annuelle de la famille du tournesol (astéracée), qui pousse sur tout type de terrain et de sol jusqu'à 1200 m d'altitude

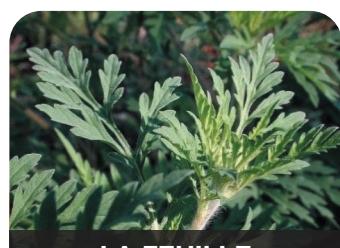
Dissémination surtout par l'homme (déplacements de terre, travaux) et les animaux

Pollen très allergisant avec un pic de production en août /septembre

Le décret du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre l'ambroisie détermine les mesures pour prévenir son apparition et lutter contre sa prolifération

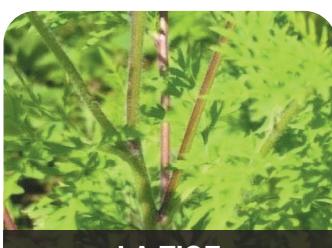


2. COMMENT LA RECONNAÎTRE ?



LA FEUILLE

- Même couleur verte sur chaque face
- Pas d'odeur quand on la froisse
- Feuilles larges et opposées à la base des tiges, plus étroites et alternes vers le sommet



LA TIGE

- Velue et rougeâtre
- Très ramifiée à la base, port buissonnant



L'ARMOISE COMMUNE

Face inférieure de la feuille gris-blanc argenté



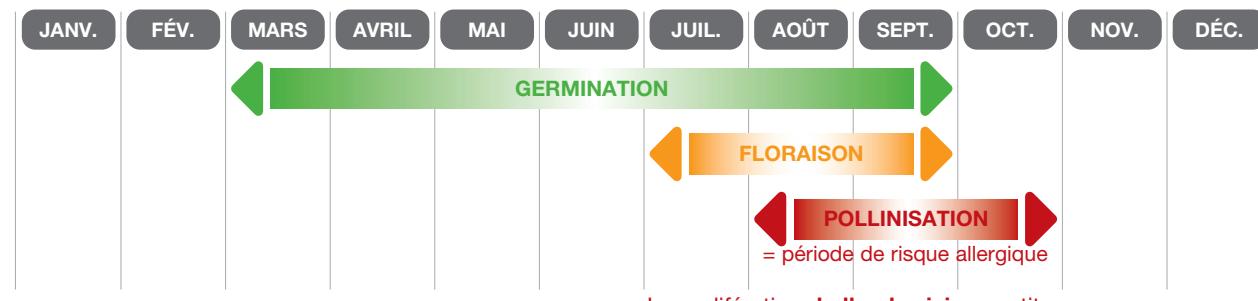
L'ARMOISE ANNUELLE

Très forte odeur quand on la froisse

A NE PAS CONFONDRE AVEC

3. UNE ADVENTICE NUISIBLE

CYCLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AMBROISIE



« La prolifération de l'ambroisie constitue une menace pour la santé humaine » (Décret du 26 avril 2017)



Problème de santé publique

- Aggravation de l'asthme, rhinite, conjonctivite, eczéma, ... : le pollen d'ambroisie entraîne des symptômes sévères
- **6 à 12% de la population** est sensible au pollen d'ambroisie (ARS Bourgogne-Franche-Comté)
- **40 millions d'euros** de frais de santé en 2017 en Rhône-Alpes (Sources : CnamTS, CCMSA, RSI, Régimes Spéciaux (DCIRS-2017)).



Impact économique pour l'agriculteur

- **+ de 3000 graines** par pied, soit un très fort pouvoir de dissémination
- **3 q/ha perdus** en tournesol par tranche de 10 ambroisies au m² (Chollet 2012)
- Les terres agricoles représentent 75% des surfaces infestées (Etude MNLE 2006)



Un fléau pour les abeilles

- La lutte difficile contre l'ambroisie entraîne depuis quelques années la baisse des surfaces de tournesol, ressource essentielle aux abeilles
- Le pollen d'ambroisie présente une **faible valeur nutritionnelle** et pourrait être préjudiciable à la santé des abeilles, selon les dernières recherches scientifiques en cours

4. LUTTER CONTRE L'AMBROISIE

Les pratiques doivent être adaptées à la situation de la parcelle, de la culture, du stade. Utiliser les spécialités homologuées.

Allonger la rotation pour espacer les cultures d'été. Introduire des cultures d'hiver pour casser le cycle. Décalage des dates de semis pour destruction des levées précoces. Mise en place de cultures à végétation dense comme luzerne, ray-grass pérenne, dactyle avec coupes régulières.

Broyage / Fauchage des abords et des parcelles cultivées.

Déchaumage mécanique/ chimique.

Désherbage mécanique/ chimique.

Semis rapide d'un couvert à fort pouvoir couvrant.



Désherbage chimique en programme pré-levée puis post-levée* en cas de pression moyenne à forte. (*sur tournesol Clearfield® ou Clearfield® Plus, soja, maïs). Désherbinage : combiner désherbage chimique dans le rang et mécanique dans l'inter-rang.

Attention : le labour n'est pas efficace pour lutter contre l'ambroisie. Viabilité jusqu'à 10 ans des graines d'ambroisie dans le sol.

* Marque déposée BASF. Le symbole unique Clearfield® et Clearfield® Plus sont des marques déposées BASF. BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ ou consulter www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com. Septembre 2020. Réf. 819MCHE0920R